



VENTES

BARÈMES À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Honoraires de transaction – locaux à usage d’habitation ou professionnel

(Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Jusqu’à 25 000€	3 333,33€	4 000€
Jusqu’à 100 000€	10%	12%
Jusqu’à 135 000€	6,67%	8%
Jusqu’à 170 000€	5,83%	7%
Jusqu’à 250 000€	5%	6%
Jusqu’à 300 000€	4,58%	5,5%
Au delà	4,16%	5%

Ces honoraires sont à la charge du vendeur ou de l’acquéreur selon le mandat de vente.

Honoraires de transaction – locaux à usage commercial ou industriel, terrain à bâtir, cession de bail

(Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

	Honoraires HT	Honoraires TTC
Terrain	8,3%	10%
Locaux à usage commercial ou industriel et cession de bail	10%	12% Avec un plafond minimum de 1500€ HT

Ces honoraires sont à la charge du vendeur ou de l’acquéreur selon le mandat de vente.

HONORAIRES DE REDACTION D’ACTE : 500€ TTC à la charge de l’acquéreur

***CAS PARTICULIER → Honoraires au titre d’un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :**

- L’acquéreur ne sera pas débiteur à l’égard de notre agence d’aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l’agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d’honoraires.

→ Honoraires au titre d’un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

Les honoraires applicables sont ceux de l’agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l’accueil.



Agence Catherine Immobilier – Laforêt Erstein
Siège Social : 6 rue Mercière 67 150 ERSTEIN
Forme Juridique : SARL au capital social de 7 500€ - RCS STRASBOURG 453 680 613
Tél : 03.88.98.16.68 – E-mail : erstein@laforet.com

AFFICHAGE DE L'ARTICLE 93 DU DECRET DU 20 JUILLET 1972 ET DE L'ARRETE DU 3 OCTOBRE 1983

Tous les versements reçus par le titulaire de la carte professionnelle sont obligatoirement faits au moyen soit de chèques barrés à l'ordre de l'établissement de crédit où le compte est ouvert, soit par virements, soit par mandats à l'ordre dudit établissement de crédit, avec indication du numéro de compte, soit par carte de paiement.

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la Justice, et du ministre de l'Économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus.

- Compte séquestre (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n°63 000 962 971 ouvert auprès de CREDIT AGRICOLE
- Nom et adresse du garant : GALIAN, 89 rue de la Boétie à PARIS 75 008 PARIS. Montant de la garantie 120 000€
- La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire pour toute prestation de service dont le coût est supérieur à 25€ TTC.

En deçà de 25€ TTC, la délivrance d'une note d'honoraires est facultative et sera remise sur demande du client.



GESTION LOCATIVE

BARÈME À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Pack « Gestion » : 8% TTC des encaissements

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

- Quittancement / Encaissement
- Gestion des relances
- Révision des loyers
- Gestion des travaux d'entretien
- Suivi des assurances, entretien chaudière et ramonage
- Paiement des factures et charges
- Régularisation des charges
- Aide à la déclaration des revenus fonciers
- EDL de sortie et décompte final

Honoraires supplémentaires

- Avenant au bail : 150€ TTC charge bailleur ou locataire selon la demande (devis obligatoire)
- Honoraires suivi des travaux : 4% du montant HT des travaux > 1000€HT
- Suivi des sinistres impayés hors GLI : 65€TTC/heure au temps passé (charge bailleur)
- Vacations honoraires diverses : 65€TTC/heure entamée trajet compris (sinistres, procédures, conciliation, déplacement exceptionnel)
- Vacation forfaitaire représentation en assemblée générale : 150 TTC

Honoraires pour les autres baux

- Professionnels ou commerciaux : 10% TTC du montant des sommes encaissées.
- Garage : 10% TTC du montant des sommes encaissées.

Option : Assurance Garantie Loyers Impayés
Selon tarifs en vigueur au moment du contrat

« TOUTES CES PRESTATIONS SONT 100% DEDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS »
« POSSIBILITE DE DEVIS PERSONNALISE GRATUIT SUR PRISE DE RENDEZ-VOUS »



LOCATION

BARÈME À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

A la charge du bailleur :

- Honoraires d'entremise et de négociation 100€
- Honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction de bail : 8€/m² TTC*
(À partir de 110m² = 1 mois de loyer)
- Honoraires d'état des lieux d'entrée : 3€/m² TTC

*8€/m² en zone non-tendue
10€/m² en zone tendue

A la charge du locataire :

- Honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction de bail : 8€/m² TTC*
(À partir de 110m² = 1 mois de loyer)
- Honoraires d'état des lieux d'entrée : 3€/m² TTC

*8€/m² en zone non-tendue
10€/m² en zone tendue

Honoraires pour les autres baux :

- Professionnels ou commerciaux : 10%HT (soit 12% TTC) du loyer triennal hors charges à la charge du preneur
- Bail précaire : 8,33%HT (soit 10%TTC) du loyer de la période à la charge du preneur
- Rédaction de bail professionnel ou commercial : 600€HT (soit 720€TTC) à la charge du bailleur
- Garage ou parking : à la charge du locataire 180€ TTC
- Avis de valeur écrit (sans mandat de location) : offert



SYNDIC

BARÈMES À COMPTER DU 12 JUILLET 2022

Nombre de lots	Honoraires HT (TVA 20% tarif en vigueur)	Honoraires TTC (TVA 20% tarif en vigueur)
De 2 à 5 lots	270 €	324 €
De 6 à 10 lots	219 €	262,80 €
De 11 à 20 lots	209 €	250,80 €
De 21 à 30 lots	191 €	229,20 €
De 31 à 70 lots	184 €	220,80 €
A partir de 71 lots	173 €	207,60 €

Prestations particulières

Coût forfaitaire par vacation	Honoraires HT (TVA 20% tarif en vigueur)	Honoraires TTC (TVA 20% tarif en vigueur)
Déplacement et assistance à expertise, dépôt de plainte	125 €	150 €
Expulsion, conseil syndical supplémentaire		

Frais de mutation (à la charge exclusive du vendeur)	Honoraires HT (TVA 20% tarif en vigueur)	Honoraires TTC (TVA 20% tarif en vigueur)
Forfait d'établissement de l'état daté et mise à jours des fichiers	275 €	330 €



Agence Catherine Immobilier – Laforêt Erstein
Siège Social : 6 rue Mercière 67 150 ERSTEIN
Forme Juridique : SARL au capital social de 7 500€ - RCS STRASBOURG 453 680 613
Tél : 03.88.98.16.68 – E-mail : erstein@laforet.com

Recouvrement des impayés (à la charge du ou des défaillants)	Honoraires HT (TVA 20% tarif en vigueur)	Honoraires TTC (TVA 20% tarif en vigueur)
Rappel Date exigibilité échue	Gratuit	Gratuit
Notification (LRAR) Dans les 30 jours (SRU)	20,83 €	25 €
Mise en recouvrement Par voie judiciaire	125 €	150 €

Assemblée générale extraordinaire	Honoraires TTC (TVA 20% tarif en vigueur)
Forfait	200 € + 9,50 € par lots

Honoraires sur les travaux (Votés en AG, ou exécutés dans l'agence)	
Excédent de 5 000 € HT	4,5 %

« REMISE DES DOSSIERS AU SUCCESEUR EN CAS DE NON RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT – GRATUIT »